

Droit de douane aboli pour 200 produits tech

 <p>Denis JACOPINI</p> <p>8 LE JT</p> <p>Denis JACOPINI PAR TÉLÉPHONE</p> <p>LE DÉCRET INNOVATION ASSISTANCE APRÈS LES FERMERIES</p> <p>LES MOINS PRIVILEGIÉS DE LA DRE</p> <p>20.52</p> <p>vous informe</p>	<p>Droit de douane aboli pour 200 produits tech</p>
---	---

PC, TV, tablettes, consoles, GPS... autant de produits qui ne seront progressivement plus concernés par les droits de douane à partir de juillet 2016, suite à une décision de l'OMC.



C'est une décision qui vise à booster le commerce international. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), réunie à Nairobi au Kenya, a décidé de lever les droits de douane sur 201 produits high-tech. Parmi eux : téléviseurs, consoles de jeux, ordinateurs, GPS, appareils photo... Dans le pire des cas, cette taxe peut atteindre 35 % du prix de vente du produit. Pour l'OMC, c'est incontestablement un frein au libre-échange.

Cette levée des taxes se fera par paliers. Le premier sera en juillet 2016, où 130 de ces produits informatiques seront concernés. C'est seulement en 2019 que la quasi-totalité des appareils (95 %) ne seront plus taxés. Et en 2024 que l'ensemble de ces 201 produits ne seront plus taxés. À l'échelle mondiale, ce marché, qui inclut également des outils professionnels comme des IRM, représenterait 10 % des échanges internationaux.

Selon Roberto Azevedo, le directeur général de l'OMC, ces « technologies de l'information » pèsent plus que le secteur automobile, du textile et de la sidérurgie réunis, soit quelque 1 300 milliards de dollars par an. En levant les taxes, l'OMC a estimé les retombées à 190 milliards de dollars dans le monde, et possiblement à la création de 60 000 emplois rien qu'aux États-Unis. Cinquante-trois pays ont signé cet accord, dont la Chine.



Réagissez à cet article

Source : *Droit de douane aboli pour 200 produits tech*